

Les agents territoriaux spécialisés d'école maternelle (ATSEM) assistent le personnel enseignant pour la prise en charge, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants. Ils préparent et mettent en état de propreté les locaux et le matériel servant aux enfants. Ils participent à la communauté éducative.

ACTIVITES

- Accueil des enfants (classe, garderie),
- Préparation des activités (installation et rangement du matériel),
- Préparation et animation des temps d'activités périscolaires,
- Accompagnement aux sanitaires (aide à l'habillage et au déshabillage),
- Service et surveillance des enfants pendant le repas,
- Surveillance des enfants dans la cour et pendant la sieste,
- Accompagnement lors des sorties scolaires et dans les cars scolaires
- Entretien des locaux et du matériel.



Extrait du blog : maclassepasclasse

RISQUES POTENTIELS

- Chutes de plain-pied (sol encombré de jouets, glissant lors du nettoyage et/ou dans les sanitaires...).
- Chutes de hauteur (utilisation d'escabeaux pour accrocher les travaux des enfants, nettoyer les vitres et surfaces hautes...).



- Gestes répétitifs (habillage et déshabillage des enfants, couverture des livres, collage, découpage, ménage...).
- Manutention (manipulation du matériel, rangement fréquemment en raison des activités diverses, mise en place et rangement des lits de sieste, port occasionnel d'enfants).
- Contraintes posturales (travail en position penchée en avant sur le mobilier adapté aux enfants mais pas au personnel, position accroupie fréquente...).
- Travail debout de façon prolongée avec piétinement.
- Coupures avec du petit matériel (ciseaux, cutters, couteaux...).
- Risque routier lors de déplacements sur la voie publique (accompagnement cars scolaires, pédibus, sorties...)
- Nuisances sonores (cantine, récréation sous les préaux).

- Contamination possible par les enfants accueillis (change des enfants, maladies infantiles...).
- Intoxications, brûlures, irritations, allergies par contact avec des produits chimiques (mauvaise utilisation ou dosage).
- Risques psychosociaux :
 - o disponibilité et vigilance permanente,
 - o amplitude horaire,
 - o problèmes relationnels avec les enseignants, les collègues, les familles ou la direction,
 - o répondre à une double autorité (direction d'école et maire/président de la collectivité).

MESURES DE PROTECTION COLLECTIVE

Prévention des chutes :

- privilégier l'utilisation de matériel à manche télescopique (raclette pour les vitres),
- limiter l'utilisation des escabeaux et moyens de fortunes (chaises).

Prévention de l'exposition au bruit :

- traiter les murs et plafonds contre la réverbération du bruit,
- choisir du mobilier absorbant le bruit,
- remplacer les tampons caoutchouc usagés des tables et des chaises,
- permettre aux ATSEM d'avoir accès à une salle de pause ou un bureau en dehors des salles de classe.

Prévention des risques liés à l'activité physique :

- limiter le port de charges et des enfants,
- utiliser les chariots pour les manutentions aussi souvent que possible,
- entraide pour le port d'objets volumineux et/ou lourds,
- prévoir une table adulte pour les travaux des ATSEM (notamment pendant la sieste),
- privilégier des tables à hauteur d'adultes dans les salles de restauration afin de faciliter l'aide aux enfants (avec des chaises conçues pour aider les enfants à monter dessus),
- prévoir des tabourets bas à roulettes,
- utiliser du matériel sécurisé (cutter avec lame auto-rétractable) pour éviter les coupures.

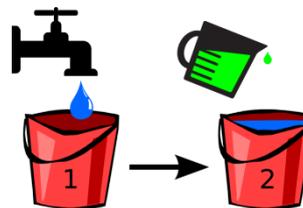


Prévention du risque routier :

- porter un gilet haute-visibilité sur la voie publique.

Prévention des risques chimiques :

- choisir des produits les moins dangereux possibles,
- respecter les consignes d'utilisation (dosage...),
- ne pas mélanger les produits,
- stocker les produits dans leur emballage d'origine,
- étiqueter les flacons de produits,
- ne pas stocker d'aliments à proximité des produits.



Prévention des risques biologiques :

- mettre une trousse de premiers secours à disposition avec des gants jetables.



Prévention des risques psychosociaux :

- définir clairement les activités et les objectifs,
- prévoir des procédures en cas de blessures/chutes d'enfants ainsi que pour les situations plus urgentes.

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE



Port de **gants** pour le nettoyage des sanitaires
Port de **gants jetables** lors de soins ou de change d'enfants



Port de **chaussures à semelles antidérapantes** pour le nettoyage des sanitaires



Port d'un **gilet haute-visibilité** lors de l'accompagnement des enfants en dehors de l'école

Port d'une **blouse** ou d'une tenue de travail différente entre l'entretien des locaux et les activités avec les enfants

FORMATION

- Prévention des troubles musculo-squelettiques dans les activités d'entretien des locaux et des ATSEM.
- Premiers secours (SST - Sauvetage Secourisme du Travail ou PSC – Protection et Secours Civiques).
- Manipulation des extincteurs,
- Formation/information sur les consignes incendie.
- Formation/information sur l'utilisation des produits d'entretien (dosages, ...).

Contact :
Préventeur
Tél. : 02.33.80.48.10
Courriel : preventeur@cdg61.fr